

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N° 92-183 du 6 Juillet 1992

chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République de
l'intérim de Monsieur Antoine Alabi
GBEGAN, Ministre de la Fonction
Publique et de la Réforme Administra-
tive pour compter du 30 Juin 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

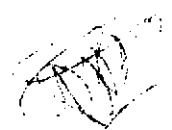
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 30 Juin 1992, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Antoine Alabi GBEGAN.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1992

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Ampliations : FR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MFPPRA-MESGPR 4 Autres
Ministères 18 Départements 6 JOURS 1.-